

NOTE DE FRAIS D'ARBITRAGE N3 – saison 2016/17

Etablir une note de frais par arbitre et par journée (formulaire « obligatoire »)

Nom – Prénom de l'arbitre :

Adresse :

CP :

Ville :

Poule N3 :

date du ou des matchs :

Club recevant :

Club reçu :

heure :

Si 2 matchs de N3, club reçu :

heure :

Frais exposés

Déplacement	
➤ Si covoiturage , Nom de l'arbitre « covoituré » :	
➤ Voiture personnelle (maxi 800 km A&R), nombre de km (A&R) x 0,30 € Référence « viamichelin », <i>option itinéraire conseillé le plus court de ville à ville</i>	€
➤ Train : joindre les billets ou justificatifs si E-billet	
➤ Location voiture (maxi 800 km A&R) joindre la facture et les tickets de carburant	
Indemnité (à la charge du club) : 50 €/match (éventuellement, à répartir entre les deux arbitres)	€
Péages (tickets A et R ou extrait relevé abonnement), Parking (max. 20 €/jour), RER, Métro, ... – Joindre les justificatifs	€
Repas – Joindre le justificatif (maximum 16 €) <i>Si distance « ville du domicile – ville du match » supérieure à 75 km ou si 2 matchs</i>	€
Hôtel & petit déjeuner – Joindre le justificatif (maximum 60 €) <i>Si la distance « ville du domicile – ville du match » est supérieure à 250 km</i>	€
Total	€

Signature de l'arbitre	Paiement par le club Chèque n°	Cadre réservé à la FFRS
------------------------	-----------------------------------	-------------------------

La totalité des frais exposés est à payer à l'arbitre par le club. Il appartient au club de vérifier la note.
Remboursement du club par le CRH/FFRS : total des frais - 70 € (50 € indemnité et 20 € forfait déplacement)
Tout justificatif manquant (sauf éventuellement péage/métro/RER « retour ») ou tout dépassement du barème de kilométrage ne sera pas remboursé par le CRH/FFRS.

Si les frais, hors indemnité(s), dépassent 20 €, une copie est à expédier **par le club avant le vendredi** suivant le match, avec une copie des différents justificatifs, y compris facture de repas ou d'hôtel qui doivent être expédiées par l'arbitre au club dès le lundi (le club conserve les originaux) à :

FFRS – Service compétitions – 6 Bld F. Roosevelt – CS 11742 – 33080 BORDEAUX Cedex

ou par mail à pascale.dugoua@ffroller.fr

- *NB. Si l'arbitre officie aussi en N1 ou N2, ses frais de déplacement seront remboursés avec sa note de frais de N1 ou N2. Le club payera à l'arbitre seulement l'indemnité de N3.*